



Résiliation de bail de location meublée

Par **reka**, le **21/05/2010** à **00:18**

Bonjour,
je suis étudiant et je loue une chambre meublée, le bail expire le 31 juillet 2010. Mais je veux quitter le 12 juin prochain, j'ai envoyé un préavis sous pli recommandé avec accusé de réception le 12 mai 2010. J'ai également informé le propriétaire par téléphone (erreur et naïveté). Alors celui-ci ne veut la retirer. Que dois-je faire dans ce cas ? Merci de vos conseils.

Par **HUDEJU**, le **21/05/2010** à **04:59**

Bonsoir

Avez-vous envoyé aussi un courrier simple ?

De toute façon, vous êtes dans votre bon droit et vous pouvez résilier avant le terme du bail, soit un mois avant.

Par **fabienne034**, le **21/05/2010** à **09:58**

bonjour,

ce qui compte c'est la date de première présentation de la lettre par le facteur et non pas la date de réception

POUR TOUT SAVOIR SUR LE BAIL MEUBLE

<http://www.fbbs.net/bailmeublearret.htm>

Il ne veut pas aller chercher la lettre car il sait déjà ce qu'il y a dedans.

si vous avez versé une caution, ne payez pas le dernier mois de loyer

Par **reka**, le **21/05/2010** à **10:27**

Bien sur il sait ce qu'il y a dedans. La lettre je l'ai envoyée recommandée avec accusé de réception. Est-il légal de ne pas payer le dernier mois? Merci

Par **HUDEJU**, le **21/05/2010** à **12:21**

Re

non , ce n'est pas légal , mais vous pouvez pour lui faire pression .